

Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Cindy Lavertu, qui est à droite, et d'un responsable de la sonorisation de la firme CSL. Comme pour la première partie de la consultation, tout ce qui est dit au cours de cette audience sera enregistré. La transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site Internet de l'Office dans une semaine environ.

65

Je veux aussi mentionner que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina, qui est attaché de recherche et de documentation à l'Office, par madame Brunelle Amélie Bourque qui est chargée de la logistique et qui est à l'accueil en ce moment, et que vous avez sans doute rencontrée.

70

Alors, la séance de cet après-midi devrait prendre fin vers 17 heures. Nous prendrons une pause de 10 à 15 minutes à mi-parcours.

75

Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte à la réputation ou aux droits fondamentaux ne seront pas reçus.

80

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos qui seront tenus cet après-midi, les représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. C'est moi-même qui leur donnerai cette possibilité d'exercer ce droit et en toute fin de séance seulement. Il s'agira bien entendu de rectifier des faits ou des données et non pas d'émettre un commentaire ou un avis de la part de la Ville.

85

Alors, j'inviterais sur ce, madame Mardjane Amin à venir nous présenter son mémoire à l'avant, au nom de l'organisme qu'elle représente.

90

Madame Amin, je vous demanderais de présenter votre collègue si possible.

Mme MARDJANE AMIN :

Oui. Camille Couvez. Donc, bonjour.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Madame.

100 **Mme MARDJANE AMIN :**

Nous allons être deux pour présenter. On va se partager le temps des dix minutes.

LA PRÉSIDENTE :

105 Est-ce que vous pourriez parler un tout petit peu plus fort?

Mme MARDJANE AMIN :

Oui.

110

LA PRÉSIDENTE :

Ou on va ajuster la sonorisation.

115 **Mme MARDJANE AMIN :**

O.K. Donc, je disais on va être deux pour présenter.

120

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on entend bien à l'arrière? Ça va, merci. Excusez-moi.

125 **Mme MARDJANE AMIN :**

C'est bon. Donc, merci d'organiser cette consultation publique. Camille et moi allons présenter un mémoire au nom d'un regroupement d'acteurs locaux du secteur qui sont cosignataires du mémoire qu'on a déposé la semaine passée qui s'intitule « Écoquartiers des
130 artisans et des métiers ». L'ensemble des acteurs locaux est constitué à la fois d'entreprises, d'organismes en culture et patrimoine puis de résidents également. On a choisi de se réunir pour mettre en commun les enjeux et les opportunités que l'on a observés dans le secteur avec notre point de vue d'usager local du secteur, justement. Étant impliqués dans la vitalité à la fois économique, culturelle du quartier Bridge-Bonaventure.

135 Notre but était donc de réfléchir ensemble également à la place qu'on pouvait avoir dans l'avenir du secteur et au rôle qu'on pourrait jouer.

140 Il y a également eu l'implication d'un professeur en architecture de l'Université de Montréal avec ses étudiants, donc Camille est une des étudiantes qui nous accompagnés dans les démarches de réflexion pour assurer la viabilité de nos propositions.

145 Les propositions misent principalement sur l'importance de conserver l'usage relié à l'emploi dans ce secteur et plus spécifiquement les emplois qui sont liés à la production. Vous voyez ici un panorama des différents acteurs qui étaient impliqués, les Forges de Montréal. Je travaille moi-même pour les Forges de Montréal, mais il y avait également Canada Maltage, la Distillerie Sazerac, la Fonderie Darling, MR-63 situé de l'autre côté du bassin Peel, Habitat 67, RE-4 qui est le groupe de recherche de l'Université de Montréal en architecture durable, le conseil des métiers d'art du Québec, ADM qui a participé à titre, au niveau des réflexions en fait,
150 mais qui n'est pas cosignataire du mémoire, puis finalement Action-Gardien qui ont aussi

participé à quelques rencontres, mais qui ne sont pas cosignataires du mémoire. On a tout de même considéré leur proposition puis leur implication dans le secteur.

155 Donc, comme je le mentionnais, c'est principalement sur l'usage de production qu'on a orienté notre mémoire en considérant que c'est un usage qui était à conserver, qu'on parle des productions depuis une échelle artisanale jusqu'à une échelle industrielle. C'est en effet un usage qui a un rôle à la fois au niveau économique en ce qui concerne l'emploi, qui peut avoir un rôle au niveau culturel et de la mise en valeur du patrimoine en mettant de l'avant les ponts qu'on peut tisser entre le passé industriel du secteur puis le présent et éventuellement le futur au 160 niveau du développement durable aussi, si on parle de production à un niveau local. On a ici la possibilité d'avoir accès à des productions aux portes du centre-ville de Montréal.

165 On mentionne également que c'est un des derniers quartiers dans les quartiers centraux, un des derniers secteurs dans les quartiers centraux de Montréal où on peut accueillir ce type d'usage de production.

170 Donc, c'est autour de ça qu'on a structuré la notion d'un écoquartier qui donne aussi la possibilité d'apporter des usages, une mixité d'usage pour assurer une certaine animation, vitalité, puis une réponse aussi à d'autres types d'usages.

175 Donc, je vais laisser Camille poursuivre avec les principes directeurs qui nous ont influencés.

Mme CAMILLE COUVEZ :

180 Alors, à partir d'un diagnostic puis des entrevues avec les entreprises locales, nous avons défini quatre axes. Donc, le premier c'est la notion de la cohabitation. C'est comment préserver les entreprises puis venir amener un nouveau développement dans une cohabitation viable et fonctionnelle. Ensuite, la nécessité de créer des espaces publics qui sont actuellement absents, et puis la préservation du patrimoine qui peut se faire en parallèle. Aussi, dans le

troisième axe, nous avons réfléchi sur la mobilité et l'accessibilité puisque c'est un secteur qui est enclavé physiquement. Et si on développe, il faut soutenir en fait ces points-là. Puis ça viendra se reconnecter avec les quartiers avoisinants.

185 Finalement, nous avons appelé ça l'innovation. C'est à travers ce secteur qui est sous-
développé, comment repenser notre manière de concevoir un développement urbain et de
réfléchir pour l'ensemble du secteur sur la gestion de l'eau, de l'énergie, mais aussi des déchets
sur des principes d'économie circulaire. Donc, on a une belle opportunité ici de repenser notre
190 manière de la gestion de ces éléments-là, mais aussi notre manière de concevoir les futurs
quartiers.

De ces quatre principes-là, nous avons découlé 15 recommandations. On ne va pas
rentrer dans tous les détails, mais on va vous présenter, survoler un peu tous les principales à
travers les cartes qu'on a développées pour illustrer nos propos.

195 Donc, le premier, la cohabitation. Donc, l'idée de conserver les industries, d'avoir une
plus grande mixité des usages puis de garantir une proximité des services pour créer un milieu
de vie dense et aussi mixe et complexe.

200 Donc, ce schéma illustre en fait comment les usages, au lieu de travailler sous forme de
zonage, c'est comment on pourrait mixer des usages de différentes fonctions, puis créer un
milieu complexe à travers une diffusion, en fait, donc un coeur plus industriel puis de pouvoir
diffuser une mixité d'usage.

205 Nous avons, à travers le diagnostic, repéré quand même certains usages qui sont
nécessaires plus des infrastructures publiques. Donc, exemple des écoles primaires, des centres
sportifs, mais aussi la définition d'un centre des artisans et des métiers qui sera le coeur aussi du
quartier.

210 Aussi, on a relevé l'importance à travers des industries agroalimentaires d'avoir un périmètre de sécurité autour de certaines industries. Donc, il faut justement prendre en compte tous ces facteurs-là.

215 Dans la réflexion qu'on a eue, en fait, on part actuellement d'une ville qu'on appelle le concentrique, puis on souhaitait développer l'idée d'une ville polynucléique. Donc, c'est quelque chose de plus théorique. Mais l'idée c'est de créer des villes et une mixité d'usage suffisante à distance de marche.

220 Donc, le but est de donner à chacun tous les services nécessaires à cette distance de marche qui nous permet de nous délier de notre dépendance aux automobiles. Puis ça, c'est pour justement avoir une vision plus innovante dans la conception des villes. Puis ça inclut aussi une mixité d'usage et puis une plus grande complexité à travers la mobilité, les différents usages.

225 On a pris exemple d'un projet, en fait, à Barcelone qui justement développe des cellules. Donc, le principe c'est que chaque cellule sont connectées l'une à l'autre et puis on constitue un système complexe à travers ce principe-là.

230 On a voulu appliquer justement ce principe-là de super îlot. En fait, le principe de cellule. Donc, on s'est basé dans la définition de ces super...

LA PRÉSIDENTE :

235 Est-ce que je peux vous inviter à... la commission a plusieurs questions à vous poser et comme je dois gérer le temps, alors de faire un petit peu de diligence sur votre présentation. Parce qu'on a lu et pris connaissance de tout.

Mme CAMILLE COUVEZ :

O.K. Bien, je vais aller plus vite.

240 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

245 **Mme CAMILLE COUVEZ :**

Donc, on a défini les limites des super îlots selon les besoins, en fait, des entreprises présentes, donc en terme de transport, de camionnage, et cetera. On peut retrouver ce type de modèle sur des précédents Montréalais aussi. Donc, c'est aussi pour voir que c'est quelque chose de possible.

250

Concernant les espaces publics et patrimoines. Nous avons développé une promenade patrimoniale qui relie les bâtiments existants, mais aussi les savoirs faire qui font partie des patrimoines et matériels du secteur.

255

On a relié ce patrimoine aux espaces verts, donc qui sont nécessaires au secteur qui est une problématique importante d'îlots de chaleur. Puis dans notre proposition plus précise, nous avons proposé un aménagement public sous l'autoroute Bonaventure qui fera le lien entre le canal et le fleuve, puis qui viendra justement connecter physiquement le patrimoine, mais aussi la mobilité douce.

260

On a justement illustré par des précédents qu'on peut retrouver à Toronto, aussi en Europe puis on a esquissé des perspectives dans ce sens, des plans qui développent justement un projet plus précis avec une séquence d'activité, des activités qui vont varier selon les saisons.

265

Ensuite, concernant la mobilité, l'accessibilité. On a justement défini quels sont les axes connecteurs qui viendront se connecter au quartier voisin, mais aussi à l'intérieur du site, pour valoriser, intégrer la mobilité des transports nécessaires aux industries, mais aussi la mobilité douce qui nécessite plus de bus puis un système plus solide que maintenant.

270 Finalement, concernant l'innovation. On a aussi consulté le réseau urbain d'énergie
présent actuellement, la CCU Énergir. Puis on proposait qu'à travers le principe, comme je vous
ai expliqué, de repenser la gestion de l'eau, l'énergie et des déchets à travers un principe
d'économie circulaire, c'est-à-dire des réseaux de partage d'énergie et de déchets. Donc, on a
développé des schémas sur la base d'entretien avec les entreprises. Donc, c'est des schémas
275 préliminaires qui expliquent comment on pourrait partager l'énergie, comment on peut partager
notre eau, puis on a illustré ça à travers des exemples de phytoremédiation, de biométhanisation
qui se font actuellement à Montréal. Donc, c'est une perspective qu'on peut envisager.

280 Concernant les déchets. C'est aussi pareil. C'est comprendre quels sont les déchets
présents puis comment on peut les revaloriser dans un réseau de partage. Puis ces réseaux de
partage, en fait, ça permet d'asseoir vraiment la présence des industries et de valoriser leur
présence dans le secteur avec une mixité d'usage pour créer un milieu plus complexe et qui est
dépendant l'un de l'autre.

285 Donc, aussi les supers îlots ça... mais je vais passer. Donc, on a une carte de synthèse
qui présente tous nos...

Mme MARDJANE AMIN :

290 Juste un mot de conclusion. L'ensemble du mémoire est vraiment basé sur un principe
de concertation entre les acteurs locaux, mais cette concertation-là elle serait amenée à être
élargie avec l'ensemble des parties prenantes du secteur que ce soit la ville, mais aussi les
promoteurs, les investisseurs immobiliers, et cetera.

295 Mais ce qui est intéressant ici, c'est qu'on a fait une démarche qui mène - participation
avec des recherches universitaires, mais aussi réponse à des besoins par des usagers locaux.
Donc, ce qu'on proposerait à ce niveau-là, c'est de mettre en place, pour la suite, un comité ou
une table de concertation pour penser tout ensemble l'avenir du secteur puis de le penser
également en terme de phasage. Donc, de voir ça dans un long terme en appliquant

300 éventuellement des tactiques, des principes d'urbanismes tactiques, d'expérimentation, de maîtrise d'usage, et cetera, pour se laisser une chance de développer un projet qui soit durable puis viable dans le long terme et éventuellement au-delà des mandats des gouvernements. Voilà.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci. Donc, on va vous poser plusieurs questions. Allez-y.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

310

Alors, deux petites questions. Sous votre principe cohabitation, la deuxième recommandation : intégrer une gradation des usages pour créer un milieu de vie à l'échelle du secteur. Pouvez-vous nous parler un peu plus de cette gradation des usages et le milieu de vie à l'échelle du secteur. Qu'est-ce que c'est?

315

Mme CAMILLE COUVEZ :

320

Alors, concernant la gradation des usages. Donc, comme on l'a expliqué il y a des industries qui nécessitent des périmètres de sécurité pour des questions d'utilisation de produits chimiques, des choses comme ça. Donc, ce qu'on proposait c'est par exemple d'avoir de l'industrie. En fait, on a des acteurs que c'est l'industrie lourde, mais on a aussi des artisans, on a aussi des artistes qui peuvent être intégrés. Donc, en fait d'avoir des usages qui de manière graduelle puissent créer des filtres en fait, entre certains usages qui sont peut-être plus, qui présentent plus d'enjeux disons. Donc, justement ce schéma illustre, c'est qu'on peut avoir une gradation de certains usages de plus, pas problématiques, mais plus...

325

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Plus nuisibles ou moins nuisibles, par exemple?

330 **Mme CAMILLE COUVEZ :**

Exactement, oui. Donc, il y a aussi des questions de transport , de train, de bruits qui sont produits à travers la fonction en fait des industries qu'on souhaite maintenir et valoriser.

335 **Mme MARDJANE AMIN :**

Si je peux rajouter. En fait, ce qu'on propose comme zone tampon c'est justement le centre des métiers et des artisans qui se voudrait à la fois un espace de production. Donc, on maintien la fonction de production localement. On fait le lien avec d'autres productions qui sont déjà présentes comme les Forges de Montréal ou Espaces vert. Puis en même temps, c'est également un lieu qui est ouvert à la communauté, c'est un lieu de diffusion, un espace d'apprentissage, d'éducation populaire, et cetera. Et il faut comprendre qu'à l'intérieur de ces usages de production artisanaux on peut aussi avoir une gradation des plus contraignantes au niveau des nuisances, donc au niveau du bruit, du transport comme un tailleur de bière ça fait de la poussière, ça fait du bruit. Ça fait que là, on placerait plus du côté des industries les plus lourdes, mais graduellement il peut y avoir aussi le joaillier ou le tisseur, et cetera, qui sont des productions moins nuisibles en fait, puis qui peuvent être plus proche du lieu d'habitation. Mais c'est vraiment ce pôle-là qui est une zone tampon et qui peut en même temps accueillir des lieux d'habitation pour des artisans qui eux ne voient pas comme étant une nuisance d'habiter sur leur lieu de travail justement.

345
350

Mme CAMILLE COUVEZ :

C'est ça. Il faut réfléchir en termes de temporalité. C'est-à-dire que les industries, par exemple lourdes, vont travailler tout le temps, tous les jours les fins de semaine. Par contre, les artisans eux ils seront présents la journée et pas les fins de journée. Donc là, on peut par exemple avoir des usages, je ne sais pas, un centre sportif qui va, lui ,être utilisé en fin de journée et qui n'aura pas les nuisances des artisans.

355

360 Donc, il y a tout un milieu de vie à créer selon les besoins de chacun. Puis quand on
parlait peut-être d'échelle, c'est cette notion aussi de créer un milieu qui est suffisamment
compact, mais pas trop dense. Donc, trouver le juste dosage entre la mixité, la compacité. Donc,
c'est justement dans la conception en amont. Puis comme on l'a dit, le but c'est pas de créer une
zone où il n'y aura que des industries, que des artisans. Parce que s'il y a que des industries on
n'aura pas un milieu de vie où il y aura une présence, par exemple les fins de semaine. Il faut
365 créer une présence qui sera là les fins de semaine, qui va animer l'espace public, parce que si
on fait un espace public sous l'autoroute Bonaventure, il faut qu'il soit animé par une
communauté.

370 Et justement, c'est notre recherche. La finalité c'est d'avoir une communauté qui intègre
les artisans et les entreprises, mais une future communauté aussi qui se construit.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

375 J'avais une deuxième question rapide sous le principe innovation, décontaminer par la
phytoremédiation. Pourquoi ce choix? Parce qu'on sait que c'est très lent. On sait que c'est plutôt
en surface. Pourquoi ce choix, alors qu'on sait que sur certains des terrains c'est vraiment, la
contamination est profonde.

Mme CAMILLE COUVEZ :

380 Oui. Alors, on a certains terrains qui sont en surface. Donc, principalement dans le
secteur, le long de Bridge. Par contre, le terrain qui est au bord du fleuve, là on est vraiment en
profondeur, puisque c'était le dépotoir. Donc là, on suggère plutôt, peut-être de la
biométhanisation. Ça peut être mélangé. Je pense à la phytoremédiation, il faudrait qu'il y ait des
385 spécialistes qui se penchent vraiment sur la question. On n'est pas allé faire des examens précis.

Mais en tout cas, la phytoremédiation c'est sûr que c'est un processus lent, mais c'est
aussi un processus qui est vraiment peu coûteux. Donc, c'est intéressant. Puis aussi pour des
questions d'abordabilité. Puis aussi ça peut être intégré comme projet pilote, parce qu'on sait très

390 bien les conséquences de déplacement de terre, ça a des conséquences aussi sur... Parce que
ce qui est pratiqué actuellement, c'est de ressortir la terre, la traiter autre part et ramener de la
terre. Puis ça, ça a un coût au niveau environnemental qui est vraiment important. Et puis,
souvent on met la terre autre part, puis on ne le traite jamais, en fait. Donc, il y a, je pense, une
innovation dans ce processus-là, dans le sens où on veut la traiter localement. On n'utilise pas
de camion pour sortir la terre, et cetera. C'est sûr que ça demande justement un phasage puis
395 une intégration d'une temporalité dans le processus du quartier.

Mais c'est aussi une opportunité par exemple à faire travailler, je ne sais pas, des
artisans, des artistes qui ont peut-être besoin de support au niveau emploi, des choses comme
ça. Donc, il faut vraiment le voir comme une opportunité, je pense.

400 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Question?

M. DAVID HANNA, commissaire :

410 Oui. Bien, une question en cascade en fait. Bon, je suis professeur en urbanisme, alors
vous me voyez venir. D'abord, félicitations sur le volet industriel, parce que vous avez bien perçu
le rôle industriel que je joue votre quartier, et je constate que si on réfère à vos supers blocs, ce
que vous proposez pour les îlots 5, 6 et 7 c'est bien fondé dans la réalité actuelle sur le terrain et
c'est bien. Je vais mettre aussi le 3 comme étant absolument recevable, donc la partie plus au
415 nord autour du bassin Wellington avec vos 80 unités, centre sportif et tout. Encore une fois, c'est
bien pensé.

420 Le problème est que votre projet propose une dichotomie on ne peut plus bizarre, parce
que dès qu'on change de l'autre côté de la rue, Bridge au fond, le reste c'est 260 logements,
c'est école primaire, centre de santé, école secondaire, cégep et tout, et tout, et tout, sur une
série de supers blocs, mais vous n'avez pas remarqué que vous êtes sur la jonction ferroviaire la
425 plus importante du Canada? Elle n'y paraît pas. Vous avez une carte ferroviaire à la page 15 qui
vous montre les voies ferrées, beaucoup d'erreurs d'ailleurs. On occulte complètement la ligne
Via Rail qui va vers le pont Victoria avec les trains Amtrak vers New York, trains de banlieue Exo
vers Saint-Hilaire, train d'Halifax, Québec. C'est 60 trains par jour qui passent par là. Et cette voie
disparaît dans votre discours. Et bien que dans votre carte vous montrez l'autre voie Via Rail qui
va de la gare centrale vers Ottawa et Toronto, 27 trains par jour, mais curieusement dans votre
plan elle disparaît aussi.

430 Et dans tous les plans, la ligne transcontinentale du CN avec ses immenses convois de
marchandises, océan, océan, n'existe pas.

435 Donc, je répète, votre projet résidentiel, scolaire, centre de santé et tout repose sur la
jonction ferroviaire la plus importante au Canada et elle ne paraît nulle part cette jonction-là. C'est
120 trains par jour qui passent sur votre projet. En plus, c'est sur un talus, alors c'est quand
même gros.

440 Donc, ma question c'est, mais où mettez-vous ces 260 logements sur 340, où mettez-
vous cette école primaire que je voie d'ailleurs sur les rails ferroviaires menant au port, où
mettez-vous votre cégep, où mettez-vous votre centre de santé quand vous êtes sur une méga
jonction ferroviaire qui est active, vitale et qui d'ailleurs va avoir un trafic encore plus gros
prochainement? Vous ne faites aucun acte de reconnaissance de cette réalité.

445 **Mme MARDJANE AMIN :**

Bien, les voies ferroviaires sont comme dessinées. Alors, les super îlots ils n'ont pas été
délimités par rapport à ces voies ferroviaires. Je suis tout à fait d'accord. Par contre, on les a

450 intégrées, par exemple le super îlot 1 qui vient à la pointe entre la rue Wellington puis les vois
ferroviaires existantes. Le super îlot 2, en l'occurrence donc, il n'est pas divisé par la voie
ferroviaire, mais c'est certain, je pense qu'on l'a peut-être mentionné dans le texte, c'est qu'il y
aura des mesures à avoir en terme de bruits, de filtration, de filtre végétal aussi à intégrer.

455 On peut voir par exemple à Pointe-Saint-Charles, en fait c'est que le super îlot 1, 2 et 4,
on l'a vu comme une extension de Pointe-Saint-Charles. C'est-à-dire que ça viendrait faire un
lien entre la partie plus industrielle et artisanale puis quelque chose de plus résidentiel et mixte,
pour se connecter justement à Pointe-Saint-Charles qui est à côté. Puis justement, c'est pour ça
que c'est plus résidentiel. Puis on peut voir qu'à Pointe-Saint-Charles la voie ferroviaire traverse
le quartier au complet, puis comment c'est développé, il y a même une butte, physiquement il y a
460 des murs, et cetera. Mais il y a des filtres, il y a des distances qui sont mises en place pour
permettre la cohabitation avec la voie ferroviaire existante. Et pourtant il y a aussi beaucoup de
trains.

465 Donc, moi je ne vois... bien, je pense que la cohabitation peut se faire avec un quartier...
Après c'est à questionner, est-ce que...

M. DAVID HANNA, commissaire :

470 Je dois me permettre de vous contredire complètement, désolé. Mais votre super bloc 2
que vous dites n'a pas de voie ferrée. La ligne principale Via Rail passe au beau milieu, en
diagonale. Mais c'est une ligne que vous ne reconnaissez pas.

Mme MARDJANE AMIN :

475 Mais elle est dessinée sur les plans.

M. DAVID HANNA, commissaire :

480 Non, mais elle ne paraît pas et vous ne mentionnez pas Costco non plus, qui prend l'autre moitié. Donc, la moitié est donc espace ferroviaire et l'autre moitié c'est Costco.

Mme MARDJANE AMIN :

485 Oui. Mais c'est sûr que Costco on considère que ce n'est pas une épicerie qui est durable sur du long terme.

M. DAVID HANNA, commissaire :

490 Sauf que vous ne le dites pas. Et la 4, encore une fois, c'est un îlot qui est traversé par la ligne principale au port de Montréal. Vous en faites même pas mention non plus.

Mme MARDJANE AMIN :

495 Mais elle est dessinée la voie ferroviaire sur les plans.

M. DAVID HANNA, commissaire :

500 Maintenant elle disparaît. Et le 1 est enclavé à l'intérieur de la jonction triangulaire. Donc, inaccessible du nord, de l'est ou de l'ouest ou du sud. On ne peut pas y accéder.

Mme MARDJANE AMIN :

505 Bien, elle est le long de la rue Wellington.

M. DAVID HANNA, commissaire :

510 Donc, je vous invite à revoir sérieusement, parce que vous êtes, encore une fois c'est comme si vous avez un projet sur Turcot, sans parler de Turcot.

Mme MARDJANE AMIN :

515 Oui. Mais je veux juste préciser quelque chose. Le but de ces dessins-là, c'est pas de rentrer dans un détail d'aménagement. Notre principe c'était plus de vous proposer des modèles qui peuvent être appliqués. C'est certain qu'à petite échelle il faudra des adaptations, il faut se pencher plus sur la question de filtre.

520 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

D'accord, j'en conviens.

Mme MARDJANE AMIN :

525 Pour permettre la cohabitation.

M. DAVID HANNA, commissaire :

530 Je comprends, mais il faut s'occuper de la réalité.

LA PRÉSIDENTE :

535 Je pense qu'on ne va pas vider cette question-là, mais ce que j'entends c'est que vous nous dites que c'est des modèles ou des propositions à appliquer suivant les circonstances.

Mme MARDJANE AMIN :

540 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

545 Est-ce qu'il y a d'autres questions? Ça va. Alors, je vous remercie beaucoup. J'inviterais maintenant les Forges de Montréal, madame Charron s'il vous plaît.

Mme CATHERINE CHARRON :

550 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame Charron.

555 **Mme CATHERINE CHARRON :**

Donc, je débute mon chronomètre. On a dit dix minutes. Je vais essayer de rester brève dans le temps. Comme vous le savez, vous avez déjà en main notre document.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui et on l'a lu.

Mme CATHERINE CHARRON :

565 Parfait. Donc, nous avons intitulé notre mémoire « Préserver, valoriser et enrichir, bien sûr, artisans, patrimoine au coeur du secteur Bridge-Bonaventure ». Notre position aux Forges